

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.865

8 février 2001

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SOIXANTE-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 8 février 2001, à 10 h 20

Président : M. Christopher Westdal (Canada)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 865ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord, au nom de la Conférence, souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues qui ont pris leurs fonctions de représentants de leur gouvernement auprès de la Conférence, à savoir l'Ambassadrice Amina Mohamed du Kenya et l'Ambassadeur Sverre Bergh Johansen de la Norvège, et les assurer de notre coopération et de notre appui dans l'exécution de leurs nouvelles tâches.

J'ai sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Kenya et de la Suisse.

Cependant, avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais confirmer ce qui a été annoncé lors des consultations présidentielles d'hier après-midi et, je l'espère, transmis à chacun d'entre vous, à savoir que j'entends convoquer immédiatement après la présente séance plénière des consultations informelles à participation non limitée sur le programme de travail de la Conférence.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Mohamed du Kenya.

Mme MOHAMED (Kenya) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole devant la Conférence, je voudrais commencer par vous dire, Monsieur le Président, combien ma délégation vous est reconnaissante des efforts que vous faites pour diriger la Conférence sur la voie de l'adoption par consensus d'un programme de travail. Je tiens à vous assurer de notre appui et à vous adresser nos meilleurs vœux de succès.

Je prends la parole pour vous informer que, le 23 janvier 2001, le Kenya a déposé auprès du Secrétaire général de l'ONU à New York son instrument de ratification de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, devenant ainsi partie à cet instrument.

Le Kenya a pris cette initiative parce qu'il était préoccupé par des armes qui continuent d'avoir des effets dévastateurs sur de nombreux pays, en particulier des pays en développement. Il est particulièrement inquiétant de constater que ces armes sont déployées par des combattants dans le cadre de conflits mais que leurs principales victimes continuent d'être des civils innocents, dont des enfants.

Nous considérons donc que la Convention est un instrument approprié pour faire face de manière globale au problème de l'utilisation largement répandue des mines antipersonnel. Dans le cadre de l'ONU, le Kenya figure traditionnellement parmi les auteurs des résolutions sur l'application de la Convention. Il espère que cet instrument suscitera une adhésion universelle, ainsi que cela est instamment demandé dans ces résolutions, et que l'on réduira au minimum les souffrances humaines causées par l'utilisation des mines si on ne parvient pas à y mettre fin totalement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je souhaite encore une fois la bienvenue à l'Ambassadrice Mohamed et la remercie de ses mots aimables. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Faessler.

M. FAESSLER (Suisse) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation a l'honneur de prendre la parole sous votre présidence. Permettez-moi, à cette occasion, de vous exprimer mes félicitations et de vous assurer du plein appui de la délégation suisse dans l'accomplissement de votre tâche.

J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui à la Conférence, au nom des délégations française et suisse, au sujet d'un séminaire sur la traçabilité, le marquage et l'enregistrement des armes légères et de petit calibre. Ce séminaire, organisé conjointement par les Gouvernements français et suisse, se tiendra du 12 au 13 mars 2001, au Centre international de conférences de Genève. L'objectif principal de ce séminaire est un échange informel sur le sujet de la traçabilité, du marquage et de l'enregistrement des armes légères et de petit calibre, en vue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui se tiendra à New York en juillet 2001. Au premier jour de ce séminaire, des spécialistes en la matière présenteront certains aspects techniques du sujet en question. Ces présentations seront suivies d'une discussion informelle, avec la participation de quelques représentants de l'industrie et d'organisations non gouvernementales. La deuxième journée sera consacrée à une discussion approfondie entre des experts gouvernementaux sur les implications politiques, juridiques et techniques d'un régime international sur la traçabilité, le marquage et l'enregistrement des armes légères et de petit calibre.

Je souhaite appeler l'attention des représentants ici présents sur le fait que l'invitation conjointe des Gouvernements français et suisse à ce séminaire a été communiquée récemment aux États participants à la Conférence du désarmement et aux missions permanentes à Genève et à New York. Une copie de cette invitation a été déposée ce matin dans les casiers des délégations participant aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de la Suisse. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Si tel n'est pas le cas, j'invite maintenant la Conférence à se prononcer, sans examen préalable en séance plénière informelle, sur la demande que la Côte d'Ivoire a formulée pour participer à la présente session en qualité d'observateur. Le texte de cette demande figure dans le document CD/WP.517 qui vous a été distribué. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter la Côte d'Ivoire à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui à moins qu'une délégation ne souhaite prendre la parole. Ainsi que je l'ai annoncé précédemment, je tiendrai, dans dix minutes et dans cette même salle, des consultations informelles à participation non limitée sur le programme de travail.

La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 15 février à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 30.
